

Informations sur la TEP à l'attention des services d'hospitalisation

Respectez impérativement l'heure de rendez-vous

Cet examen nécessite une présence de vos patients 3 heures environ dans notre service

Comment demander un rendez-vous d'examen TEP ?

- Il est indispensable de nous faxer le formulaire rempli de demande d'examen TEP (le formulaire vous sera adressé par le service et est également disponible sur www.cmn77.fr)
- Si le patient est hospitalisé, le service de médecine nucléaire vous recontacte dès validation du formulaire pour convenir d'un rdv avec votre service
- Si le patient n'est pas hospitalisé, le service de médecine nucléaire contacte votre patient dès validation du formulaire et convient d'un rendez-vous directement avec lui.

Contre-indications

La grossesse est la seule contre-indication (dosage de β -HCG à effectuer si besoin)

Le diabète et la claustrophobie ne sont pas des contre-indications à la réalisation d'un TEP

Préparation spéciale pour cet examen

- Le patient peut prendre ses médicaments habituels.
- Il est impératif que vos patients viennent **à jeun** dans le service
- **Si le patient n'est pas diabétique** : à jeun six heures avant l'examen, sans manger, sans fumer et sans mâcher de chewing-gum et ++++**pas de perfusion de Glucosé 6 heures avant l'heure de rendez-vous**++++
- **Si le patient est diabétique**
 - TYPE 1 : le patient prend son traitement habituel avec un petit déjeuner et il est convoqué 2 heures plus tard
 - TYPE 2 : le patient prend son traitement habituel avec un petit déjeuner et il est convoqué 3 heures plus tard

Comment l'examen se déroule-t-il ?

- Après un repos de 10 à 15 minutes, injection du produit radioactif
- Repos allongé obligatoire durant au moins une heure
- Réalisation de l'examen (durée ½ heure environ).
- Cet examen est totalement indolore et n'entraîne aucun effet secondaire : il ne rend ni nauséux, ni somnolent, n'entraîne pas d'allergie.

Comment gérer les couches souillées et les poches de stomie ?

Les conserver 24h dans un sac fermé dans votre service puis les mettre dans le circuit déchet habituel.

Le compte rendu de l'examen sera faxé au médecin prescripteur dans les 24 heures qui suivent la fin de l'examen

**L'équipe de service de Médecine Nucléaire reste à votre disposition pour toute
information complémentaire**

Service de Médecine Nucléaire de Meaux – 12 rue Saint-Fiacre – 77100 Meaux

Tél 01 64 34 09 09 – Fax 01 60 23 29 96 – email medecins@cmn77.fr

www.cmn77.fr